

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En Excuse	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de Convocation : 19 avril 21

Date d'Affichage : 24 avril 21

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 12 /2021
Demande de financement
pour le remplacement des
compteurs abonnés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001945-20210424-10-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021



L'an deux mille vingt et un le 24 avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de ORTALE D'ALESANI régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de son Maire ANTOINE DEFENDINI

PRESENT(e) : ANTOINE DEFENDINI, CATHERINE BONIFACI, MARLYNE GRISCELLI, DOMINIQUE NOBILE, MICHELE DEFENDINI, MARIE BATTISTELLI

Il a été procédé à un scrutin pour désigner un secrétaire de séance. Mme MICHÈLE DEFENDINI est élue à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance et présente à l'assemblée les travaux de tranche 1, à savoir la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable de la Commune.

La première tranche proposée comporte la réalisation des travaux suivants :

- La réhabilitation de deux tronçons du réseau d'adduction du captage de Carcheto
- La réhabilitation des réseaux de distribution du centre ancien du village

Le Maire rappelle que le coût de réalisation prévisionnelle de cette première tranche de travaux est estimé au montant de 204 920,00 Euros H.T.

Cette opération fait l'objet d'aides financières de la part de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat

Le Maire indique également que le remplacement des compteurs individuels a été décidé suite à la demande de financement des travaux de tranche 1. Cette opération n'a pas été prise en compte par les financeurs

La présente demande concerne l'opération de remplacement de l'ensemble des compteurs individuels d'un montant de 24000 euros H.T. Cette opération peut faire l'objet d'une aide au titre de Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (SADPMC)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

SADPMC	
(24000 EUROS X 90 %)	21600,00 Euros
COMMUNE 10 %	
(24000 Euros x 10%)	2400,00 Euros
TOTAL H. T. 100%	24000,00 Euros

Le maire propose :

1 / D'approuver le dossier de demande de financement pour le remplacement des compteurs abonnés

2 / De solliciter de la Collectivité de Corse une subvention complémentaire de 24000,00 euros pour la pose des compteurs dans le cadre du Comité des Massifs pour l'obtention d'une aide globale au taux de 90 % du montant du coût de réalisation prévisionnelle

L'Assemblée, après avoir délibéré :

1 / Approuve le dossier de demande de financement pour le remplacement des compteurs abonnés..

2 / Donne pouvoir au Maire pour solliciter le Comité de Massif pour l'obtention d'une subvention de 21600,00 Euros

Ainsi fait délibérer

à Ortale d'Alesani le 24 AVRIL 2021

